

REMBOURSEMENT D'AVANCE EN COURS

Montant de votre remboursement : _____ €

Numéro d'avance : _____

Chaque remboursement doit être supérieur ou égal à 750 €. Toutefois, le dernier remboursement pourra être inférieur à cette somme minimale afin de permettre le remboursement de la totalité de l'avance. Un solde d'avance inférieur à 150 € devra être remboursé immédiatement. Dans le cas où le contrat a fait l'objet de plusieurs avances, ce sont les avances les plus anciennes qui sont remboursées en priorité.

Si vous souhaitez procéder au remboursement de votre avance en effectuant un rachat sur le contrat d'assurance vie/capitalisation concerné ou sur un autre contrat d'assurance vie/capitalisation, vous devez remplir le formulaire de demande de rachat.

MODALITES DE PAIEMENT

Réemploi de fonds provenant du rachat d'un contrat d'assurance vie : Numéro d'adhésion du contrat racheté : _____

Chèque bancaire joint (à l'ordre de SMAvie BTP)

Je déclare que ma situation familiale, professionnelle et patrimoniale, la tranche de revenus correspondant à ma situation, ainsi que les objectifs m'ayant amenés à adhérer au contrat n'ont pas changé et que les informations que j'ai communiquées préalablement à SMAvie BTP sont toujours exactes et à jour.

Dans le cas contraire, je mets à jour mes données personnelles dans mon espace client sur www.groupe-sma.fr rubrique « particuliers / votre épargne » ou en complétant le formulaire prévu à cet effet. J'ai pris connaissance de l'intégralité des dispositions du formulaire et reconnais en accepter pleinement les termes.

Fait à : _____ le : _____

Informatique et Libertés

L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr. En savoir plus sur notre site Internet.

En application des dispositions du Code de la Consommation, les consommateurs peuvent s'inscrire gratuitement sur le registre d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Dans ce cas, SMAvie BTP ne pourra pas les démarcher par téléphone sauf s'ils ont communiqué leur numéro de téléphone afin d'être recontactés ou sauf s'ils sont titulaires d'un contrat en vigueur auprès de SMAvie BTP

*Signature de l'adhérent-assuré ou de l'adhérent-titulaire
(cachet de la personne morale s'il y a lieu)*

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

www.groupe-sma.fr

SMA

IV0781A- Juillet 2020